

# COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MAI 2020

Commune de Bernières-sur-Mer

Département du Calvados

**Présents** : Monsieur DUPONT-FEDERICI, Monsieur TREFOUX, Madame LEMOINE, Monsieur VIGNANCOUR, Madame WINDELS, Monsieur HAMEL, Madame LEBERTRE, Monsieur GODEL, Madame CERISER, Monsieur LE BRETON, Monsieur ENGEL, Monsieur LEPORTIER, Monsieur BENOIST, Madame LENOEL

**Absents** : Madame MOREL pouvoir donné à Monsieur DUPONT-FEDERICI, Monsieur OLLIVIER pouvoir donné à Madame LEMOINE, Madame CARPENTIER pouvoir donné à Monsieur DUPONT-FEDERICI, Madame MOULIN pouvoir donné à Monsieur VIGNANCOUR, Madame TERRIER pouvoir donné à Monsieur LEPORTIER

**Secrétaire de séance** : Monsieur HAMEL

Monsieur LEPORTIER ouvre la séance en demandant une minute de silence pour rendre hommage aux victimes de la COVID-19, et plus particulièrement à Monsieur TANCREZ, conseiller municipal de Saint Aubin sur Mer, décédé la semaine dernière.

## **I – Installation des conseillers municipaux**

Monsieur LEPORTIER communique les résultats des élections du dimanche 15 mars 2020.

Il y avait :

- 1 907 électeurs inscrits
- 991 votants
- 17 bulletins et enveloppes annulés
- 974 suffrages exprimés

Monsieur LEPORTIER rappelle que la liste *Bernières : Hier, Aujourd'hui, Demain* a obtenu un total de 537 voix (soit 55,13% des suffrages exprimés). Elle détient 15 sièges de conseillers municipaux dont la liste suivante :

- ~ Thomas DUPONT-FEDERICI
- ~ Sandrine LEMOINE
- ~ Guillaume TREFOUX
- ~ Rachel MOREL
- ~ Jérôme VIGNANCOUR
- ~ Mireille CARPENTIER
- ~ Alex OLLIVIER
- ~ Marielle WINDELS
- ~ Eric HAMEL
- ~ Valérie LEBERTRE
- ~ Pascal GODEL
- ~ Sonia CERISIER
- ~ Morgan LE BRETON
- ~ Myriam MOULIN
- ~ Wolfgang ENGEL

Et 2 sièges au conseil communautaire représentés par Thomas DUPONT-FEDERICI et Mireille CARPENTIER.

La liste *Continuons ensemble pour l'avenir de Bernières-sur-Mer* a obtenu 437 voix (soit 44,87% des suffrages exprimés). Elle détient 4 sièges de conseillers municipaux dont la liste qui suit :

- ~ Denis LEPORTIER
- ~ Catherine TERRIER
- ~ Michel BENOIST
- ~ Annick LENOEL

Et 1 siège au conseil communautaire représenté par Denis LEPORTIER.

Monsieur LEPORTIER : « DECLARE LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL INSTALLES DANS LEUR FONCTION », conformément à l'article L.2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur LEPORTIER désigne un secrétaire de séance : monsieur Eric HAMEL.

## **II – Election du Maire**

Monsieur LEPORTIER confie la présidence de l'assemblée au plus âgé des membres présents, Monsieur ENGEL.

### **2-1 Présidence de l'Assemblée**

Monsieur ENGEL prend la présidence de l'assemblée, conformément L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur ENGEL procède à l'appel nominal des membres du conseil, et a dénombré 14 Conseillers présents et a constaté que la condition du quorum était remplie.

Monsieur ENGEL invite le conseil municipal a procédé à l'élection du Maire. Il a rappelé qu'en application des articles L.2122-4 et L.2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal.

Monsieur ENGEL rappelle que si, après 2 tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3<sup>e</sup> tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrage, le plus âgé est déclaré élu.

### **2-2 Constitution du Bureau**

Le conseil municipal désigne 2 assesseurs, dont 1 seul manipulera les bulletins au moment du dépouillement et du comptage des votes : Mesdames LENOEL et CERISIER sont désignées assesseurs.

### **2-3 Déroulement de chaque tour de scrutin**

Monsieur ENGEL rappelle que chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'approche de la table de vote. Qu'il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la mairie. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller municipal a déposée lui-même dans l'urne. Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, est enregistré.

Monsieur ENGEL rappelle également qu'après le vote du dernier conseiller, il sera immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L.66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins et enveloppes ont été annexés les premiers avec leurs enveloppes, les secondes avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné. Il en va de même pour les bulletins blancs qui sont décomptés séparément et annexés au procès-verbal. Ils n'entrent pas en compte pour la détermination des suffrages exprimés, mais il en est fait spécialement mention dans les résultats des scrutins. Une enveloppe ne contenant aucun bulletin est assimilée à un bulletin blanc (article L.65 du code électoral).

Monsieur ENGEL demande à l'assemblée qui est candidat aux fonctions de Maire ?

Monsieur DUPONT-FEDERICI est candidat.

Monsieur ENGEL annonce le résultat du vote :

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) :	19
c. Nombre de suffrage déclarés nuls par le bureau (art.L66 du code électoral) :	1
d. Nombre de suffrages blancs (art.L.65 du code électoral) :	0
e. Nombre de suffrages exprimés [b-c-d] :	18
f. Majorité absolue : .....	10

Monsieur ENGEL annonce les résultats du vote : 14 POUR Monsieur DUPONT-FEDERICI, 4 POUR Monsieur LEPORTIER – 1 NUL.

Monsieur ENGEL proclame Monsieur THOMAS-FEDERICI élu Maire.

Ce dernier est immédiatement installé.

### 3 Présidence du Conseil Municipal par le Maire

Monsieur DUPONT-FEDERICI prend la présidence du conseil municipal, et rappelle l'ordre du jour

- Vote du nombre d'adjoints,
- Elections des adjoints.

#### 3-1 Vote du nombre d'adjoints :

Monsieur DUPONT-FEDERICI indique qu'en application des articles suivants,

L.2122-1 du CGCT : « *Il y a, dans chaque commune, un maire et un ou plusieurs adjoints élus parmi les membres du conseil municipal* »,

et

L.2122-2 du CGCT : « *Le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal* ».

Monsieur DUPONT-FEDERICI informe que la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum de 5 adjoints, étant précisé qu'à ce jour la commune dispose de 5 adjoints.

Monsieur DUPONT-FEDERICI propose au conseil municipal de fixer à 5 le nombre d'adjoints au maire de la commune.

Les conseillers municipaux votent à main levée pour cette proposition.

Monsieur DUPONT-FEDERICI déclare cette proposition adoptée à 15 POUR – 4 ABSTENTIONS.

#### 3-2 Vote des Adjoints :

Monsieur DUPONT-FEDERICI rappelle que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après 2 tours de scrutins, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus, conformément aux articles L.2122-4 et L.2122-7 du CGCT.

Le conseil municipal décide de laisser un délai de 2 minutes pour le dépôt auprès du Maire, des listes de candidats aux fonctions d'adjoints au maire qui doivent comporter au plus autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner.

A l'issue de ce délai, Monsieur DUPONT-FEDERICI constate qu'une liste, *Bernières : Hier, Aujourd'hui, Demain* a été déposée.

Il est ensuite procédé à l'élection des adjoints au Maire, sous le contrôle du bureau désigné au 2.2 et dans les conditions rappelées au 2.3.

Chaque conseiller à l'appel de son nom se dirige vers l'isoloir, et ensuite dépose son bulletin dans l'urne.

Après le vote du dernier conseiller, on procède au dépouillement des bulletins de vote en présence du bureau.

Monsieur ENGEL annonce le résultat du vote :

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :.....	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : .....	19
c. Nombre de suffrage déclarés nuls par le bureau (art.L66 du code électoral) : .....	1
d. Nombre de suffrages blancs (art.L.65 du code électoral) : .....	3
e. Nombre de suffrages exprimés [b-c-d] : .....	15
f. Majorité absolue : .....	8

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par Monsieur TREFOUX

Ils ont pris rang dans l'ordre suivant :

- 1<sup>e</sup> Adjoint : Guillaume TREFOUX
- 2<sup>e</sup> Adjointe : Sandrine LEMOINE
- 3<sup>e</sup> Adjoint : Jérôme VIGNANCOUR
- 4<sup>e</sup> Adjointe : Rachel MOREL
- 5<sup>e</sup> Adjoint : Alex OLLIVIER

Monsieur DUPONT-FEDERICI prononce à l'issue de l'installation le discours suivant :

*Mesdames, messieurs,*

*Je vous remercie de la confiance que vous m'avez accordée en m'élisant maire de Bernières-sur-mer pour les 6 prochaines années, et de la confiance que vous accordez aux 5 adjoints qui vont m'accompagner dans cette mission.*

*Nous six, allons désormais œuvrer pour la commune. Toujours nous essaierons d'honorer les délégations que vous nous avez accordées, en ayant pour boussole unique la satisfaction de l'intérêt général. Nous portons une responsabilité, nous en sommes conscients, et nous allons mettre en place les moyens nécessaires pour atteindre cette finalité.*

*Toutefois, nous ne serons pas que 6 à porter cette responsabilité, nous sommes bien 19 à travailler pour le bien commun. Nous sommes tous, avant tout, des conseillers municipaux, et tous, nous participerons à la vie de la commune. Pour vous permettre d'exercer au mieux votre mandat, nous 6, nous engageons à vous délivrer régulièrement des informations sur la vie de la municipalité, car l'information et sa communication sont des piliers essentiels à votre action.*

*C'est ainsi que, nous 19, parviendrons à avancer ensemble, grâce à la richesse du débat contradictoire, pour que Bernières progresse encore.*

*Le projet que nous avons porté, celui d'une commune vivante, nous en portons tous, désormais, la responsabilité. C'est ce que les électeurs ont exprimé.*

*Nos engagements d'une commune solidaire, participative, conviviale, attrayante et éco-responsable, nous devons les mettre en œuvre durant ces 6 années. Toutefois, nous ne resterons pas sourds aux propositions et idées nouvelles. Il faut savoir agir avec pragmatisme. Nous pouvons tous constater que la crise sanitaire que nous traversons bouleverse les choses, et modifie nos plans, rendant parfois les choses plus difficiles.*

*Mais comme le disait Gramsci, « il faut agir avec le pessimisme de la réalité, et l'optimisme de la volonté ».*

*Voici pour les intentions générales, c'est maintenant le temps des actes. Quelles sont nos priorités pour les semaines à venir ?*

- *La période de confinement a fait prendre du retard dans le travail des agents : nous allons mettre l'accent sur le nettoyage de la commune, gérer l'ensablement, le désherbage, la tonte.*
- *Rencontrer individuellement tous les agents pour réfléchir avec eux aux améliorations possibles dans l'organisation des services.*
- *Assurer au mieux les commémorations du 6 juin, et la préparation de la saison estivale, malgré les incertitudes et interdictions diverses.*
- *Prendre en main les dossiers d'urbanisme, et relancer les travaux de la place Eisingen, avec la réfection de la rue de l'Abbé Blin,*
- *Accéder à du personnel supplémentaire (via l'association d'insertion AIRE) pour la gestion, notamment de la pause méridienne à l'école de Bernières-sur-mer,*
- *Proposer une tarification différenciée selon le quotient familial pour le restaurant scolaire.*
- *Mettre en place une mutuelle communale pour permettre à tous (retraités, indépendants...) un meilleur remboursement des soins.*
- *Proposer une aide financière aux commerçants et artisans de Bernières en suspendant la redevance d'occupation du domaine public et en suspendant les taxes liées à l'installation d'échafaudages.*
- *La mise en place d'un agenda partagé pour les associations*
- *La réflexion sur le développement d'un outil numérique pour faciliter les échanges entre la population et les élus (notamment sur la construction d'idées collectives)*
- *Et le renforcement de la communication sur le déploiement de la fibre sur la commune.*

*Tous ces chantiers, nous souhaitons les mettre en œuvre rapidement, et pour cette raison, nous allons nous mettre au travail dès cet après-midi.*

*Je vous remercie de votre attention.*

Monsieur ENGEL remet les écharpes à Monsieur le Maire et aux Adjointes.

Prochain conseil : jeudi 4 juin 2020 à 20 h 30 à la salle de la mer (public restreint, débat retransmis en direct en Facebook live)

Fin de la séance : 15h30

Le Maire

Thomas DUPONT-FEDERICI



Secrétaire de séance

Eric HAMEL